

**Arrondissement : SAINT OMER**

---

**Type de réunion**

Réunion d'écoles publiques et privées  
(circonscription du 1<sup>er</sup> degré)

**Discussion sur le constat**

- Améliorer les conditions d'accueil des 2 ans en augmentant la formation et le nombre des personnels encadrant, tout en allégeant les effectifs.

**8 : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?**

- ⇒ Renforcer le partenariat école/famille.  
Ouverture de l'école aux parents.  
Créer des espaces rencontres (libérer 1 samedi par trimestre).  
Obligation de suivi de scolarisation.  
Journée de motivation, d'orientation au passage en 6<sup>ème</sup>.
- ⇒ Allègement des effectifs et des programmes.  
Renforcer les compétences de base.
- ⇒ Homogénéiser les niveaux.
- ⇒ Pédagogie différenciée : oui .... mais comment ?  
Développer la formation des enseignants.  
Adapter l'évaluation.
- ⇒ Concertation large autour des enfants en difficultés : Parents, enseignants, orthophonistes, psychologues...
- ⇒ Revoir les rythmes scolaires : meilleure répartition du temps scolaire => annualisation.

**5 : Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?**

- ⇒ Rendre l'entrée obligatoire à l'école à 5 ans, facteur positif à la réduction de l'échec scolaire pour les enfants défavorisés.
- ⇒ Préserver les savoirs fondamentaux, les élargir au monde actuel.  
Garder les matières « annexes » pour contribuer aux apprentissages des matières « fondamentales ».
- ⇒ Programmes moins rigides et moins disciplinaires à utiliser comme des référentiels selon les enfants en présence.

- ⇒ Redonner une valeur symbolique plus forte au Brevet des collèges. (Barrière forte)
- ⇒ Règles de vie et de civisme réintégrées comme valeurs fondamentales.
- ⇒ Aider l'enfant à acquérir des méthodes de travail.

### **15 : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?**

- ⇒ Rétablir le dialogue en créant des espaces adaptés.  
Projet d'adaptation sociale : concertation avec tous les partenaires en vue d'une scolarisation adaptée.
- ⇒ Elaboration d'une charte des devoirs éducatifs à établir entre parents et enseignants avec mobilisation collective pour sa mise en œuvre.
- ⇒ Modules de formation plus importants pour les enseignants (formation initiale et continue) avec transmission d'informations juridiques.
- ⇒ Education à la parentalité.  
Imposer aux parents une préparation à l'entrée à l'école de leurs enfants.  
Définir ensemble le rôle du parent d'élève.  
Rendre la formation obligatoire pour les parents d'enfants déviants repérés dès le plus jeune âge.

---

### **Trois priorités pour l'École**

- 1** - Création d'un Médiateur (conseiller familial d'éducation) symboliquement porteur d'une sanction, afin d'aider les parents à reconstruire leurs facultés éducatives.  
Unique référent pour toute la scolarité de l'élève.
- 2** - Ré instaurer la parentalité en partenariat avec l'Education Nationale et les partenaires sociaux et la justice.
- 3** - Allègement des effectifs en grande section maternelle et favoriser l'accueil des 2 ans.